

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise A.S YAPI - SIREN : 840299358									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐	
								Exercice N clos le 31/12/2023	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)	AA				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC				
		Frais de développement	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		autres immos incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM				
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS				
		Autres immos corporelles	AT		AU				
		Immos en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts		BF		BG					
Autres immobilisations financières		BH	4 500	BI			4 500		
Total (II)			BJ	4 500	BK			4 500	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	15 741	BM			15 741	
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	111 591	BY			111 591	
		Autres créances (3)	BZ	122 329	CA			122 329	
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC				
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	161 145	CG			161 145		
	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI					
	Total (III)	CJ	410 806	CK			410 806		
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN							
Total général (I à VI)			CO	415 306	1A		415 306		
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP		(3) à + d'1 an	CR		
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks			créances			

2. BILAN – PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise					A.S YAPI - SIREN : 840299358		Néant ☐				
							Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :							) DA	4 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...							DB			
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence					EK		) DC			
	Réserve légale (3)							DD	400		
	Réserves statutaires ou contractuelles							DE			
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)					B1		) DF			
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)					EJ		) DG			
	Report à nouveau							DH	297 762		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)							DI	60 351		
	Subventions d'investissement							DJ			
	Provisions réglementées							DK			
								TOTAL (I)	362 513		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs							DM			
	Avances conditionnées							DN			
								TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques							DP			
	Provisions pour charges							DQ			
								TOTAL (III)			
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles							DS			
	Autres emprunts obligataires							DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)							DU			
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)					EI		) DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés							DX	8 654		
	Dettes fiscales et sociales							DY	44 139		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							DZ			
	Autres dettes							EA			
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)							EB			
							TOTAL (IV)	52 793			
Ecart de conversion passif							TOTAL (V)				
							TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	415 306			
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital							1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)							1C	
			- Écart de réévaluation libre							1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)							1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme							EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an							EG		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP							EH		

A.S YAPI

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 4 000 €
2 ALL F DE LA ROCHEFOUCAULD, 95200 SARCELLES
RCS de PONTOISE B 840 299 358



Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023

L'associé unique a établi un procès verbal ordinaire des décisions de l'associé unique le 12/05/2024, dont est établi l'extrait ci présent, relatif à la décision d'affectation du résultat.

L'associé unique approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, à savoir :

un bénéfice de 60 351 €

De la manière suivante :

Affectation de 60 351 € au compte Report à Nouveau.

- le compte Report à Nouveau est désormais créditeur de 358 113 €.



DGFiP N° 2054-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

5. IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : <u>A.S. YAPI</u>										Néant ☐				
CADRE A - IMMOBILISATIONS					Valeur brute des imms au début de l'exercice		Augmentations							
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9			
Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE		KF			
Terrains							KG		KH		KI			
	Sur sol propre	dont composants	L9		KJ		KK		KL					
	Sur sol d'autrui	dont composants	M1		KM		KN		KO					
	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	dont composants	M2		KP		KQ		KR					
Installations techniques, matériel et outillage industriels							KS		KT		KU			
	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV		KW		KX					
	Matériel de transport				KY		KZ		LA					
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD					
	Emballages récupérables et divers				LE		LF		LG					
Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ			
Avances et acomptes							LK		LL		LM			
TOTAL III							LN		LO		LP			
Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T			
Autres participations							8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés							1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières							1T		1U		1V	4 500		
TOTAL IV							LQ		LR		LS	4 500		
Total général (I + II + III + IV)							ØG		ØH		ØJ	4 500		
CADRE B - IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence					
					Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
Terrains							IP		LX		LY		LZ	
Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC			
	Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF			
	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS		MG		MH		MI			
Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT		MJ		MK		ML	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				IU		MM		MN		MO			
	Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR			
	Matériel bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU			
	Emballages récupérables et divers				IX		MV		MW		MX			
Immobilisations corporelles en cours							MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes							NC		ND		NE		NF	
TOTAL III							IY		NG		NH		NI	
Participations évaluées par mise en équivalence							IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations							IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés							I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières							I2		2E		2F	4 500	2G	
TOTAL IV							I3		NJ		NK	4 500	2H	
Total général (I + II + III + IV)							I4		ØK		ØL	4 500	ØM	

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.S. YAPI							Néant ☒
Exercice N clos le 31/12/2023							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice							-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice							=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : <u>A.S. YAPI</u>										Néant ☒					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissement et développement				CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF		PG		PH					
TOTAL I				RK		RM		RN		RO					
Terrains				PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU					
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD		QE		QF		QG					
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM		QN		QO					
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT					
TOTAL II				QU		QV		QW		QX					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN		ØP		ØQ		ØR					
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW				TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NR)		NY				TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)		NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : <u>A.S. YAPI</u>								Néant ☒	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6		6G		6H	
	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice



PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

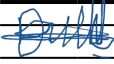
Désignation de l'entreprise : <u>A.S. YAPI</u>										Néant ☐											
CADRE A					ÉTAT DES CRÉANCES					MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN							
										1		2		3							
Créances rattachées à des participations					UL						UM			UN							
Prêts (1) (2)					UP						UR			US							
Autres immobilisations financières					UT	4 500					UV	4 500		UW							
Clients douteux ou litigieux					VA																
Autres créances clients					UX	111 591					111 591										
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie					(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée					UO	)					Z1	0			
Personnel et comptes rattachés					UY																
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ																
État et autres collectivités publiques					Impôts sur les bénéfices					VM											
					Taxe sur la valeur ajoutée					VB	92 872					92 872					
					Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN	24 952					24 952					
					Divers					VP											
Groupe et associés (2)					VC	0															
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR	4 505					4 505										
Charges constatées d'avance					VS																
					TOTAUX					VT	238 420					VU	238 420		VV		
(1) Montant des					- Prêts accordés en cours d'exercice					VD											
					- Remboursements obtenus en cours d'exercice					VE											
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF																
CADRE B					ÉTAT DES DETTES					Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans					
										1		2		3		4					
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y																
Autres emprunts obligataires (1)					7Z																
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)					à 1 an maximum à l'origine					VG											
					à plus d'1 an à l'origine					VH											
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A	0															
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	8 654					8 654										
Personnel et comptes rattachés					8C	15 811					15 811										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	10 848					10 848										
État et autres collectivités publiques					Impôts sur les bénéfices					8E	14 396					14 396					
					Taxe sur la valeur ajoutée					VW											
					Obligations cautionnées					VX											
					Autres impôts, taxes et assimilées					VQ	3 084					3 084					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J																
Groupe et associés (2)					VI																
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K																
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie					Z2																
Produits constatés d'avance					8L																
					TOTAUX					VY	52 793					VZ	52 793				
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					VJ						(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL								
					Emprunts remboursés en cours d'exercice					VK											

9.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2024
ADAPTE POUR LA
TELEDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : [A. S. YAPI]				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET				Néant ☐					
I. RÉINTÉGRATIONS												Exercice N clos le [31/12/2023]					
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE												WA		60 422			
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés												WB					
Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE		XE					
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)				WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG							
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))				RB							
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles				XX		XW 285					
Amendes et pénalités				WJ		285 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)				XZ							
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI												XY					
Impôt sur les sociétés												I7		14 545			
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE				WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI				L7		K7			
Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)								I8					
				- imposées au taux de 0%								ZN					
				- Plus-values nettes à court terme								WN					
				- Plus-values soumises au régime des fusions								WO					
Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs																	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires		SU		Zones d'entreprises				SW		WQ			
Quote part de 12% des plus-values à taux zéro												M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3					
TOTAL I												WR		75 252			
II - DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.												WT					
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.												WU					
Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV					
				- imposées au taux de 0 %								WH					
				- imposées au taux de 19 %								WP					
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure								WW					
				- imputées sur les déficits antérieurs								XB					
Autres plus-values imposées au taux de 19%												I6					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée												WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:				(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation)				2A				XA					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX					
Dédutions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer												ZY					
Majoration d'amortissement												XD					
Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (art.44 sexies)		L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5		XF					
				S.I.I.C. (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA							
		ZFU – TE (art. 44 octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC					
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XS					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH				XG					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC									
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD									
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI									
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL													
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2					
III - RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II		XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.						Bénéfice (I - II)				XI		75 252					
						Déficit (II-I)						XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)												XL					
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)										XN		75 252					
												XO					

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	



DGFIP N° 2058-B-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

10. **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise : <u>A.S. YAPI</u>				Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>A.S. YAPI</u>										Néant ☐	
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	297 762	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		Dividendes			ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE		Autres répartitions			ZF				
	Total I	ØF	297 762	Report à nouveau			ZG	297 762			
							Total II	ZH	297 762		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
										Exercice N	Exercice N-1
	Engagements de crédit-bail mobilier () précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7				YQ					
	Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
	Sous-traitance					YT	277 195	194 229			
	Locations, charges locatives et de copropriété () dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8				XQ	41 844				
	Personnel extérieur à l'entreprise					YU	34 745	497 410			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	12 624	7 583			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	Autres comptes () dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES				ST	48 257	61 303			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052					ZJ	414 662	760 525			
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE					YW	2 852	2 477			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés () dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS				9Z					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052					YX	2 852	2 477			
Montant de la TVA collectée						YY	13 305				
Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	77 866	124 800			
Montant brut des salaires						ØZ	208 221				
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition						ØS					
Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK					
Numéro de centre de gestion agréé				XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI		ZR	Non		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur						RH					
Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre		JA		Plus values à 15%		JK		Plus values à 0%	JL		
				Plus values à 19%		JM		Imputations	JC		
Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus values à 15%		JN		Plus values à 0%	JO		
				Plus values à 19%		JP		Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère		JJ			

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise : <u>A.S. YAPI</u>						Néant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - value nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : <u>A.S YAPI</u>		Néant ☒			
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				
B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)					
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre		☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		☐
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>A.S YAPI</u>				Néant	☒	
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 Ia sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLt de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
N-10						
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Désignation de l'entreprise : <u>A.S. YAPI</u>					Néant ☒		
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4			5	

16.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : <u>A.S. YAPI</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2023</u> et clos le: <u>31/12/2023</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	6	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 111 759	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	1 111 759	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	276 752	
Variation négative des stocks	OQ	1 921	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	414 662	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	693 335	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		OG
			418 424
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	418 424	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 111 759	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2023
	au	31/12/2023	
Date de cessation	HR		